

Règlement de la 3^{ème} édition de la GENTLEMAN « LA MICHEL ETIEMBLE » à GOUDELIN – v3

Article 1 : Objet

La course dite de gentleman « LA MICHEL ETIEMBLE » se dispute par équipes de deux personnes : le gentleman (le plus âgé) et l'entraîneur ou coureur (le plus jeune).

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés (ées) et aux non-licenciés (ées) à partir de 12 ans.

Est désigné « Gentleman » : tout compétiteur âgé d'au moins 18 ans, titulaire d'une licence FFC, FFCT, FF vélo, FSGT ou UFOLEP.

De même est admise, comme gentleman, une personne « non licenciée », **âgée d'au moins 18 ans**, en possession d'un original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 12 mois ou une licence sportive de l'année en cours prouvant que le coureur possède ce certificat.

Est désigné « Entraîneur ou coureur » : tout compétiteur âgé d'au moins 12 ans, titulaire d'une licence Compétition ou Pass'Cyclisme FFC et Pass'Cyclisme Open, FSGT, FFCT, FF vélo ou UFOLEP y compris tout autre licencié né à partir de 2013 (avant le 4 OCTOBRE 2013).

De même est admis, comme entraîneur, une personne « non licenciée », **âgée d'au moins 12 ans**, en possession d'un original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 12 mois ou une licence sportive de l'année en cours prouvant que le coureur possède ce certificat.

Article 2 : Organisateur

L'épreuve est une organisation de L'Amicale Cyclo de GOUDELIN. Le club est couvert, conformément à la loi, par une assurance souscrite auprès de l'assureur MMA IARD souscrite auprès de la FSGT à laquelle est affiliée l'Amicale Cyclo de GOUDELIN. La manifestation de la Gentleman est également couverte par une assurance spécifique souscrite auprès de l'assureur MMA IARD.

A titre individuel, chaque concurrent doit être en possession d'une assurance couvrant leurs dommages corporels.

Article 3 : Date et lieux

L'épreuve se déroule le **SAMEDI 04 OCTOBRE 2025**.

Le retrait des dossards ou plaques cyclosportives pucés se fera à partir de **12H00 sur le site de l'épreuve à proximité de la ligne de départ située rue de la Mairie à GOUDELIN**.

Le départ et l'arrivée se situent rue de la Mairie à GOUDELIN.

Le premier départ sera donné à 13H30.

Il est impératif que les duos soient au plus tard 15 MINUTES avant leur départ dans la file des départs. En cas de retard sur la ligne de départ, le départ du duo sera décalé après le départ du dernier duo programmé.

Article 4 : Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet **www.nextrun.fr**

Le règlement de l'engagement s'effectue lors de l'inscription par internet pour le duo.

Les dossards ou plaques cyclosportives pucés seront remis le jour de la manifestation à partir de 12H00.

La participation est limitée à 100 équipes.

- **Tarifs des inscriptions :**

Le tarif d'inscription à l'épreuve est fixé à **20 € par équipe**. A ce tarif s'ajoutera des frais de gestion des inscriptions de **1.70 € par équipe**.

Photocopie ou scan de la licence ou du certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en mode compétition datant de moins de 12 MOIS, doivent être transmis lors des inscriptions par internet.

Article 5 : Epreuve et catégories

Il s'agit d'une épreuve de contre la montre sur route. L'épreuve est chronométrée. Le chronométrage sera assuré par la société CHRONOWEST. Chaque concurrent s'inscrit avec son propre vélo. Les co-équipiers doivent partir ensemble et arriver ensemble. Le concurrent le plus âgé du duo sera porteur de la plaque pucée. Il devra nécessairement franchir la ligne d'arrivée au dernier tour en seconde position.

L'ordre de départ sera affiché le jour de l'épreuve. Dans la mesure du possible, il sera diffusé la veille de l'épreuve par mail via la plateforme d'inscription NEXTRUN.

Les départs sont donnés au fil de l'eau avec un écart de 2 minutes entre deux équipes.

- **Important pour le bon déroulement de l'épreuve :**

Chaque duo doit impérativement se présenter dans la file de départ au plus tard 15 MINUTES avant leur horaire de départ. Tout duo en retard sur la ligne de départ verra son départ recalé après le départ du dernier duo.

L'épreuve se dispute par équipe de deux concurrents masculins, féminins ou mixtes sur un circuit fermé dont le tracé totalise **3,700 kms**. **6 tours de circuit seront à parcourir soit une distance totale de 22,200 kms.**

L'échauffement sur le circuit fermé n'est possible qu'avant le début de l'épreuve entre 12H30 & 13H30 (le premier départ sera donné à 13H30). Le club se dégage de toutes responsabilités lors des échauffements en dehors du circuit et sur le circuit en dehors des horaires de fermeture.

Article 6 : Récompenses

La cérémonie des récompenses aura lieu sur la ligne d'arrivée à partir de 17 h 30.

Les catégories sont réalisées par addition d'âge des deux coureurs. En cas d'égalité, les équipes seront départagées à la somme des âges réels de ses coureurs (avantage à la plus âgée).

Catégorie	Age cumulé des 2 coureurs le jour de l'épreuve
A	22 à 48 ans
B	49 à 60 ans
C	61 à 80 ans
D	81 à 105 ans
E	106 à 120 ans
F	121 ans et plus
G	Mixte sans distinction d'âge
H	Féminines sans distinction d'âge
I	Handisport ou mixte sans distinction d'âge

Article 7 : Sécurité balisage et ravitaillement

Les concurrents suivront les circuits fléchés et balisés.

La route sera sécurisée et privatisée donc fermée à la circulation dans les deux sens. Toute forme de fraude conduira à la disqualification de l'équipe. Des signaleurs et motos sécurités seront présents sur le parcours. Les coureurs devront respecter le code de la route et porter un casque à coque rigide homologué. **Les voitures suiveuses sont interdites.**

Article 8 : Droit à l'image

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément le club l'Amicale Cyclo GOUDELIN à utiliser les images, sur tout type de support médias sur lesquels il pourrait apparaître. Cette autorisation est valable sur toutes les publications internes au club ou externes (communication, presse, réseaux sociaux, sites internet sportifs...).

Article 9 : Abandon

Tout abandon doit être signalé et accompagné de la remise du dossard et/ou de la plaque cyclosportive pucé(e) à l'organisateur.

Article 10 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure ou d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et de ce fait un remboursement de chaque concurrent.

Les concurrents en seraient alors avisés par tous les moyens de communication mis à sa disposition.

Article 11 : Acceptation et modification du règlement

Le dépôt de l'inscription signifie que l'équipe engagée a pris connaissance de ce règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site d'inscription **nextrun.fr**

Modification v3 - 250928